

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
BORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
CAHORS. — D	Omnibus	Poste.	CAHORS. — D	Omnibus	Poste.	CAHORS. — D	Omnibus	Poste.	CAHORS. — D	Omnibus	Poste.	CAHORS. — D	Omnibus	Poste.	CAHORS. — D	Omnibus	Poste.
6 41	12 30	6 6	6 41	12 30	6 6	6 41	12 30	6 6	6 41	12 30	6 6	6 41	12 30	6 6	6 41	12 30	6 6

Cahors, le 24 Septembre.

LE PROCHAIN

DISCOURS DE M. ROUVIER

On annonce un prochain discours de M. le président du conseil en réponse au manifeste de M. le comte de Paris ; nous comptons que M. Rouvier saura tenir un langage approprié aux circonstances. Il y a un excellent parti à tirer de l'impuissante manifestation à laquelle vient de se livrer le chef de la Maison d'Orléans. En prenant une attitude aussi nouvelle, en faisant une déclaration aussi inattendue dans sa bouche, M. le Comte de Paris n'a qu'un but, celui d'enrayer le mouvement d'adhésion qui commençait à se produire dans les rangs des conservateurs éclairés en faveur des idées républicaines libérales. Evidemment depuis quelque temps la République regagnait peu à peu le terrain perdu en 1885, et un grand nombre de conservateurs, indécis et indifférents à la forme du gouvernement, étaient prêts à s'y rallier. C'est un fait qui a frappé tous les hommes politiques et que le résultat des élections partielles récentes a confirmé.

En voyant les effets heureux de la politique de conciliation et d'apaisement. M. le Comte de Paris a cherché à les détruire, par une manœuvre qui nous a paru d'ailleurs très maladroite.

Nous sommes persuadés que son manifeste aura des conséquences absolument opposées à celles qu'en espèrent ses auteurs, si le ministère a le courage de continuer la politique suivie depuis quelques mois. Nous n'avons cessé de dire que la République ne

pouvait se perdre que par ses propres fautes et que ses destinées étaient entre les mains de ceux qui la gouvernent. S'ils sont économes des deniers publics, respectueux des croyances religieuses, s'ils donnent au pays des finances prospères et une armée forte, s'ils pratiquent loyalement une politique du paix à l'intérieur comme à l'extérieur, n'est-il pas certain qu'ils parviendront à diminuer le nombre déjà fort peu redoutable des partisans de M. le Comte de Paris ? Et n'est-ce pas en évitant les crises et les malheurs publics sur lesquels paraissent surtout compter les ennemis de la République pour restaurer la monarchie, que le gouvernement mettra nos institutions à l'abri de toute surprise ? Nous entendons soutenir, il est vrai, une thèse absolument opposée à celle soutenue par les radicaux.

Il paraît que c'est par une guerre acharnée aux conservateurs qu'il convient de répondre au manifeste monarchiste. Nous pensons, au contraire, qu'en recommençant contre un tiers de la nation les tracasseries et les vexations de ces dernières années, on seconderait admirablement les secrets desirs des auteurs du manifeste. Nous ne voyons pas pourquoi une politique excellente hier serait devenue mauvaise aujourd'hui et pourquoi la méthode pratiquée pour rallier les conservateurs à la République devrait être abandonnée.

Il serait cependant puéril de se dissimuler que la tâche entreprise par le ministère va devenir beaucoup plus difficile. Les députés de la droite suivront-ils les conseils de M. le comte de Paris ? se mettront-ils en hostilité violente contre la forme du gouvernement, ou consentiront-ils à prolonger la trêve bien-

faisante qui dure à peine depuis quatre mois ? Il sera, dans tous les cas, impossible au ministère de vivre avec ceux qui auront accepté le programme de Twickenham. Mais ce n'est pas une raison pour donner à ces irréconciliables la satisfaction qu'ils attendent et pour revenir à la politique violente contre les républicains modérés et les conservateurs.

Nous espérons que M. Rouvier aura le bon sens de ne pas répondre par des provocations aux revendications très inoffensives et très inopportunes du Comte de Paris, il aura, tout au contraire, une excellente occasion de rappeler que la République est ouverte à toutes les bonnes volontés et qu'elle donnera satisfaction à tous les intérêts le jour où tous les hommes d'ordre et de gouvernement s'uniront pour lutter à la fois contre les radicaux de la gauche et les intransigeants de la droite.

La commission de l'alcool

M. le président du conseil vient de constituer au ministère des finances, une commission extra-parlementaire chargée d'étudier les réformes qu'il convient d'apporter à la législation de l'alcool, et en général au régime des boissons. Il en avait d'ailleurs fait la promesse au Sénat dans sa réponse au remarquable discours de l'honorable M. Claude.

La commission sera sympathiquement accueillie par l'opinion publique, qui se préoccupe depuis longtemps du trouble réel causé à la santé publique par la substitution des alcools d'industrie aux alcools viniques.

Jamais question ne fut plus à l'ordre du jour ; le rapport de M. Claude est encore présent à toutes les mémoires. L'alcoolisme nous menace et ce qui fait la gravité particulière du péril, c'est qu'il tient bien moins à des habitudes nouvelles, à une démolition quelconque de nos populations, qu'à une sorte d'empoisonnement lent et inconscient.

Les impôts sur les boissons jadis si impopulaires de l'agonie.

Au même instant, une vingtaine de soldats parurent, se ruèrent sur eux, et les deux jeunes gens furent faits prisonniers, sans avoir même conscience de ce qui leur arrivait, tant ces divers événements s'étaient rapidement accomplis.

Julian était un homme d'une bravoure folle, et pourtant, lorsqu'il se sentit entre les mains des soldats, sa première pensée fut celle-ci :

— C'est la fatalité ! Je suis perdu !
Son visage pâlit, son cœur se serra, une angoisse terrible gonfla sa poitrine, deux larmes jaillirent de ses yeux, il chancela et faillit s'évanouir.

— Pauvre père ! pauvre Denis ! murmura-t-il. Ce fut tout.

Soudain la réaction se fit. Il se redressa, un sourire amer plissa ses lèvres, il laissa tomber un regard dédaigneux sur ces hommes qui se félicitaient de leur capture et devint de marbre.

Quelques minutes avaient suffi pour faire disparaître tout ce qui était resté de l'enfant en lui et en faire un homme dans toute l'acceptation du mot.

— Allons, en route, mauvaise troupe ! dit en ricanant un vieux sergent.

— Où nous conduisez-vous ? demanda Bernardo ahuri de ce qui se passait.

— Vous le verrez quand vous y serez, mon homme, répondit brutalement le soldat. Allons, filez ! et plus vite que ça ! ajouta-t-il en faisant un geste de menace.

38 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTÉ

XI

DANS LEQUEL L'AUTEUR DÉMONTRE CLAIEMENT QU'IL EST TRÈS DANGEREUX DE VOYAGER POUR SES AFFAIRES PARTICULIÈRES, QUAND UN GOUVERNEMENT ÉPROUVE LE BESOIN DE FAIRE UN COUP D'ÉTAT.

Ce fut en vain que l'aubergiste, qui était un brave et digne homme, leur fit observer qu'ils étaient étrangers, qu'ils ne connaissaient pas le pays, qu'ils s'exposaient à des dangers presque inévitables, sans aucune chance de succès.

Ils restèrent sourds à toutes les remontrances, et, le lendemain matin, après avoir mangé un morceau de pain et bu un verre d'eau-de-vie, ils firent leurs adieux à l'aubergiste et partirent.

Il était sept heures du matin ; un brouillard intense couvrait la ville comme un grand linceul ; à deux pas devant soi, on ne distinguait rien.

Cependant, malgré l'heure peu avancée, une grande fermentation semblait régner dans la ville.

Les bruits les plus sinistres couraient dans la foule pressée dans les rues.

Un instant les deux jeunes gens eurent la pensée de retourner à l'auberge ; mais déjà il était trop tard. Tout à coup de grands cris se firent entendre, cris de douleur et d'épouvante.

Des coups de feu éclatèrent ; un remous terrible s'opéra dans la foule, et chacun chercha son salut dans la fuite.

Les soldats entraînaient dans Z... et commençaient une terrible chasse à l'homme, tirant au hasard, et fouillant la foule avec leurs balles et les sabres des cavaliers.

Julian et Bernardo suivirent l'impulsion donnée et s'enfuirent avec les autres.

Bientôt ils se trouvèrent en pleine campagne, suivis et précédés par une quinzaine d'habitants affolés de terreur, et qui se sauvaient sans même savoir où ils allaient.

De temps en temps ils entendaient un coup de feu, et un homme tombait près d'eux.

Les dix Basques détaillaient avec l'agilité proverbiale de leur pays, sans même avoir conscience de ce qu'ils faisaient et pourquoi ils le faisaient.

Ils couraient ainsi depuis un temps déjà assez long ; ils se croyaient sauvés ; ils étaient seuls, aucune ombre n'apparaissait autour d'eux.

Ils s'arrêtèrent un instant pour reprendre haleine. Le brouillard les enveloppait ; un silence profond régnait sur cette campagne en apparence déserte ; c'était en vain qu'ils tendaient l'oreille ; ils n'entendaient rien.

Ils allaient repartir, lorsque soudain plusieurs coups de feu éclatèrent, et deux hommes vinrent rouler presque à leurs pieds, en proie aux affres

et toujours si vexatoires, ont été, à tort ou à raison, de tout temps considérés comme la bête de somme du budget. Dans les moments de crise politique ou financière, on a eu recours, pour rétablir l'ordre dans nos finances, à une élévation de droits, souvent arbitrairement établie.

On a proposé, pour arriver à une réforme, bien des moyens. La commission du Sénat a conclu résolument en faveur du monopole, mais quel monopole ? Est-ce le monopole de la fabrication, le monopole de la rectification, le monopole intégral ? D'autres, moins hardis, voient dans le privilège des bouilleurs de cru un obstacle à toute réforme. Se contentera-t-on de le réglementer ou faudra-t-il le supprimer ? Telles sont les questions que pose M. Rouvier. Ce sera à la commission de répondre et elle le fera en toute connaissance de cause ; la haute compétence des hommes qui la composent en est un sûr garant.

La commission s'entourera évidemment de tous les éléments d'information ; déjà le gouvernement a envoyé en mission, pendant les vacances, le directeur général des contributions indirectes, M. le conseiller d'Etat Catusse. Les documents recueillis dans l'enquête du Sénat, qui dépasse de beaucoup en importance celle que présida, en 1880, M. Pascal Duprat, lui seront aussi d'un grand secours.

Le rapport du ministre des finances exprime le vœu que la commission formule « dans un délai assez court, les résolutions pratiques que la situation lui permettrait de comporter. » Et il ajoute en terminant : « L'heure est, du reste, particulièrement propice pour les études de ce genre ; le calme profond dont jouit la France, sa sécurité intérieure et extérieure, la confiance des populations dans la République, permettent d'aborder sans hésitation tous les problèmes. »

M. Rouvier a mille fois raison. S'il parvient à résoudre, en tenant un compte égal des intérêts des producteurs comme de ceux des consommateurs, cette capitale question de l'alcool ou plutôt, dans un sens plus général, de la refonte complète de notre régime des boissons, il aura plus fait pour le pays que ses intransigeants qui s'érigent en redresseurs de torts et ne préconisent que des réformes qu'ils savent irréalisables.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas se le dissimuler, la commission extra-parlementaire aura fort à

En entrant dans le bourg, ils furent accostés par un officier d'état-major à cheval ; il arrêta l'escorte.

— Qu'est-ce là ? demanda-t-il au sergent.

— Des insurgés, mon lieutenant, répondit le sergent.

— Ah ! ah ! vous les avez arrêtés ; que faisaient-ils ?

— Ils se sauvaient dans le brouillard, mon lieutenant.

— Étaient-ils armés ?

— Non, mon lieutenant ; mais le plus jeune qui est là, ajouta le sergent en désignant Julian, était porteur d'une forte somme en or et en billets de banque.

— Ah ! ah ! dit l'officier en fixant un regard railleur sur le jeune homme, quelque misérable embaucheur ?

— C'est probable, mon lieutenant, appuya le sergent.

Julian haussa dédaigneusement les épaules et détourna la tête.

— C'est bien, dit l'officier, mettez-les avec les autres, nous verrons plus tard.

Et il passa.

— En route et ne lambinons pas, dit brutalement le sergent aux prisonniers.

On repartit.

Les rues étaient mornes, pas un habitant ne paraissait ; toutes les fenêtres et toutes les portes étaient fermées. Les soldats étaient partout.

De temps en temps une détonation se faisait entendre.

C'était des fugitifs que l'on pourchassait et que l'on tuait sans pitié.

faire. La loi de 1816 n'est pas facile à modifier ; nous n'en suivrons ses travaux qu'avec plus d'intérêt, et nous tiendrons nos lecteurs au courant de ses décisions.

Dès à présent, il y a tout lieu d'espérer que les choses sont en bonne voie ; l'enquête du Sénat, tout dernièrement, le congrès de Zurich, ont amené la presse tout entière à s'occuper de cette question. Il est donc à prévoir que les commissaires hâteront leurs travaux et que, dans quelques mois, un projet sera soumis aux Chambres.

Ce sera alors au Parlement de se hâter, afin que les lois qui régissent notre régime des boissons puissent être modifiées avant la fin de la législature.

INFORMATIONS

Commission du budget. — La commission du budget a examiné les chapitres 10 et 20 du budget de l'agriculture.

Voici les modifications apportées sur ces chapitres.

Le chapitre 10 (matériel de l'enseignement agricole) n'a pas de réduction.

Au chapitre 11 (subvention aux instructions agricoles), la réduction est de 1,000 fr. ; au chapitre 12 (inspections agricoles) de 40,000 fr. ; au chapitre 13 (encouragement à l'agriculture), la réduction est de 10,000 fr. ; au chapitre 14 (phyllaxera), sur la demande de M. Jamais, le crédit est porté de 1,600,000 à 1,700,000 fr. ; au chapitre 15 (destruction des mulots), pas de réduction ; au chapitre 16 (personnel des haras), pas de réduction ; au chapitre 17 (matériel des haras), réduction de 50,000 fr. ; au chapitre 18 (remontes), pas de réduction ; au chapitre 19, pas de réduction.

Plusieurs membres ont demandé que le service hydraulique agricole fût rattaché au ministère des travaux publics. Cette proposition, combattue par M. Jamais, a été repoussée par la commission.

La commission continuera demain l'examen du budget de l'agriculture.

L'expulsion des princes. — Le XIX^e Siècle assure que le conseil des ministres a discuté hier, la question de l'expulsion des princes.

Aucune décision n'a été prise. M. Fallières a fourni des détails sur la propagande monarchique.

MM. Barbey et Héradia sont partisans de l'expulsion.

M. Rouvier a obtenu que la question fût ajournée jusqu'au retour de M. Grévy.

L'affichage du Manifeste. — Le gouvernement a envoyé des instructions aux autorités administratives, pour interdire l'affichage du Manifeste du comte de Paris.

Le Conseil général du Rhône a clos sa session après avoir rejeté, comme ayant une portée politique, un vœu invitant le gouvernement à réagir contre les menées monarchistes.

14,000 grévistes. — Cholet, 22 septembre.

Les grévistes, évalués à 14,000, ont tenu hier une réunion moins houleuse que celle de lundi et dans laquelle ils ont pris une décision importante.

Il a été décidé que les hommes seuls assisteraient et voteraient aux réunions.

Les femmes et les enfants en seront exclus. Les tisserands seront admis à prendre la parole à l'exclusion de tout conférencier.

Le bruit court que les patrons dissidents sont disposés à accepter les tarifs réclamés, ce qui mettrait fin à la grève.

XII

COMMENT JULIAN ET SON AMI QUITTÈRENT LA BELLONE SANS PRENDRE CONGÉ

Julian d'Hirigoyen et Bernardo Zuméta avaient été parqués, comme des animaux, avec une centaine d'autres prisonniers, et entassés pêle-mêle dans une espèce de cave immonde, sombre, sans air, infecte.

Là, ces malheureux, indignement foulés aux pieds et camotés sans pudeur par la force, restèrent abandonnés ou plutôt systématiquement oubliés pendant quatorze heures, sans qu'on daignât seulement leur jeter un morceau de pain, ou leur faire l'aumône d'une goutte d'eau pour humecter leurs lèvres avides.

— Patience ! disait Julian à son ami, qui se plaignait d'avoir faim et soif, patience, mon Bernardo ! plus nous souffrirons, plus nous serons traités cruellement, plus nous aurons le droit d'être implacables, lorsque sonnera enfin l'heure de la justice.

— Oui, répondit le jeune homme ; mais cette heure arrivera-t-elle jamais pour nous !

Lorsque les deux jeunes gens s'étaient sauvés de Z..., ils avaient eu la précaution très prudente de se débarrasser de leurs armes ; non seulement elles leur devenaient inutiles, mais la possession de ces armes pouvait gravement les compromettre, s'ils tombaient aux mains des soldats ; en conséquence, ils n'avaient conservé que leurs valises.

Quand ils avaient été arrêtés, on n'avait donc rien trouvé de compromettant sur eux, si ce n'est une somme assez importante, cinq ou six mille

L'indiscrétion du « Figaro. » — Le Figaro publie une lettre d'Aubanel, datée de Londres, 21 septembre, affirmant qu'il n'alla jamais au ministère de la guerre et qu'il n'a corrompu aucun employé ; mais il n'explique pas l'origine des renseignements.

Arrestation de deux espions. — La Patrie annonce qu'on vient d'arrêter, dans une petite commune voisine de Périgueux, deux espions allemands qui ont été signalés à la police de la Dordogne par celle de Nancy. Tout ce qui a été saisi sur eux prouve d'une manière irréfutable, qu'on a mis la main sur deux véritables espions prussiens.

Au Maroc. — Selon des avis du Maroc, le sultan se proposerait d'augmenter l'armée. Il en confierait l'organisation à des officiers français.

Allemagne. — La section des aérostiers militaires allemands procède en ce moment à d'importantes expériences de photographie en ballon. Ces expériences ont un triple objet : d'abord l'examen de l'enveloppe, et en général de toutes les parties d'un ballon ; la reproduction de toutes les manipulations pendant les ascensions, la prise de vues des terrains parcourus.

En ce qui concerne ce dernier point, la section a obtenu des résultats qui dépassent de beaucoup ce qui a été fait antérieurement. Les vues sont prises d'une hauteur de 200 à 2,500 mètres. Les difficultés que présente l'opération et qui consistent à photographier du haut d'un ballon, ont été surmontées autant que possible par des appareils qui sont tenus secrets.

Le Vatican et la Prusse. — M. Windthorst ayant affirmé au Congrès des catholiques, à Trèves, que la paix religieuse en Allemagne était l'œuvre du Centre, la Gazette de l'Allemagne du Nord répond que la réconciliation entre l'Eglise et l'Etat ne doit être attribuée qu'aux efforts du pape Léon XIII.

Le nouvel incident Schnæbelé. — Des renseignements officiels confirment que le jeune Schnæbelé Gustave, âgé de 15 ans 1/2, fils de M. Schnæbelé, ancien commissaire spécial à Pagny-s-Moselle, a été arrêté en territoire allemand, par des douaniers qui l'accusent d'avoir affiché des placards séditieux sur des arbres le long de la route qui va de Pont-à-Mousson à Cheminot.

On ne considère pas que cet incident puisse donner lieu à une action diplomatique.

Nancy, 22 septembre,

Le corps du délit dans l'affaire Schnæbelé fils remonte à huit jours ; il consistait en une pancarte sur laquelle étaient dessinés, au crayon rouge et bleu, des drapeaux tricolores ; au-dessous étaient écrites les victoires des Français sur les Allemands avant 1870. L'inscription finissait par ces mots :

« Habitants de Cheminot, prenez confiance ! nous viendrons bientôt vous délivrer de ces cosaques. » Suivaient des initiales de diverses signatures, entre autres G. S.

L'attention des autorités allemandes s'est éveillée sur ce point ; lundi quatre collégiens allèrent à Cheminot sans être inquiétés, mais en revenant, à un kilomètre de la frontière, un douanier arrêta Schnæbelé fils et le garda après avoir simplement pris les noms de ses trois camarades.

Le jeune homme fut incarcéré à Metz, où son frère vint intercéder pour lui. Le substitut, tout en reconnaissant les circonstances atténuantes, refusa de le relâcher, invoquant la loi française sur les emblèmes séditieux. On ignore si Schnæbelé père a avoué avoir collaboré au placard.

francs environ en billets de banque dans la valise de Julian, et quelques centaines de francs dans celle de Bernardo.

Mais ils fuyaient.

D'après cet aphorisme absurde, surtout en matière de police : « Il fuit, donc il est coupable », on les avait arrêtés.

Toute dénégation de leur part re-tait lettre morte.

Ils étaient étrangers, personne ne les connaissait, et cependant on les avait vus pénétrer dans la ville, à cheval et à la tête des insurgés ; ils étaient évidemment les chefs du mouvement insurrectionnel. Qu'était-il besoin d'autres preuves ?

Cependant, par une inexplicable contradiction, on leur avait rendu leurs valises et leur argent. Sans doute que ces sommes, réputées d'abord si considérables, ne semblèrent pas, malgré cette première déclaration, assez importantes pour être confisquées.

Cependant, après quarante-huit heures de tortures inimaginables, on se décida enfin à procéder à l'interrogatoire des malheureux prisonniers.

Mais cet interrogatoire, essentiellement sommaire, ne fut qu'une simple formalité pour constater leur identité, pas autre chose.

Julian haussa les épaules sans daigner répondre. Bernardo dit simplement :

— Nous sommes innocents de toute participation à l'insurrection.

Cette réponse était presque naïve, étant données les interrogatoires ; elle les fit beaucoup rire.

Puis tous les insurgés, ainsi qu'on les nommait, par antiphrase sans doute, furent entassés sur des charrettes, sans même quelques bottes de paille pour étendre leurs membres endoloris, conduits à

A Metz, au cours de l'interrogatoire que subissait le jeune Schnæbelé, le bruit avait couru que son père était l'auteur du placard. Ce bruit était faux. M. Schnæbelé désapprouve complètement la conduite de son fils. Le frère de l'inculpé a été autorisé à le voir dans sa prison.

Sa mère l'a ensuite vu ; on croit que le jeune Schnæbelé ne sera condamné qu'à une peine légère, si même il y a condamnation.

En Alsace-Lorraine. — Cinquante-quatre jeunes gens de l'arrondissement d'Erstein, prévenus de s'être soustraits par l'émigration à l'obligation du service militaire, viennent d'être condamnés par le tribunal de Strasbourg à 600 marks d'amende chacun. En cas d'insolvabilité des délinquants, ils devront faire 40 jours de prison.

Au mois de mars dernier, une couronne de laurier, ornée de rubans tricolores avait été déposée au pied de la statue de Kléber, à Strasbourg.

Le nommé Eugène Daeschner, âgé de 49 ans, tapissier, soupçonné d'être l'auteur de la manifestation, avait pris la fuite et s'était réfugié en France. Au bout d'un certain temps, croyant sans doute l'affaire oubliée, il était revenu à Strasbourg et la police l'avait arrêté. Il vient de comparaître devant la chambre correctionnelle du tribunal de Strasbourg, qui l'a condamné à six mois de prison et 80 marks d'amende.

Dans l'audience du 19 septembre, la chambre correctionnelle du tribunal de Mulhouse a condamné, pour cris qualifiés séditieux ou pour avoir chanté la *Marseillaise*, les nommés Jacques Spiess, âgé de 27 ans, ouvrier à Zillisheim ; Bir, journalier à Mulhouse, et Joseph Eggenschweiller, journalier à Niederagenthal, chacun à six mois de prison et 15 marks d'amende.

Le tribunal a condamné, en outre, le nommé Victor-Eugène Reinlein, cultivateur à Burgfelden, prévenu de s'être soustraits par l'émigration à l'obligation du service militaire, à 600 marks d'amende, et a ordonné qu'un mandat d'arrêt sera lancé contre le père Reinlein qui a favorisé la désertion de son fils.

Enfin, le tribunal a condamné à quatre mois de prison pour offenses envers l'empereur, proferées en janvier 1886 et en juillet dernier, en public, à Altkirch, la nommée Anne-Marie Wolf, âgée de 50 ans, femme de Joseph Heckenmeyer, cultivateur à Altkirch.

Un terrible sinistre vient d'avoir lieu en Seine. Un navire a été englouti à la Vaquerie, près Villequier.

On assure que 7 hommes ont été noyés. Le navire s'étant échoué hier, on comptait le renflouer aujourd'hui.

Le choléra en Sicile. — Les dépêches de Palerme et de Messine sont pleines de détails sur les scènes horribles qui se sont produites dans les villes contaminées.

A Messine, des médecins se sont refusés à entrer dans des maisons où se trouvaient des malades, à cause de l'attitude menaçante de la population. On a dû faire escorter les convois de morts par des détachements de soldats, fusils chargés.

Les chevaux ont manqué pour le transport des corps ; l'autorité a fait réquisitionner les chevaux des particuliers ; néanmoins, des corps sont restés jusqu'à deux jours dans les maisons.

Plusieurs volontaires de Palerme et de Catane, venus pour soigner les malades ont succombé. Les fossoyeurs se sont fait augmenter leurs salaires à trois reprises successives. Les prix des aliments ont subi une augmentation effrayante ; l'eau potable se vend.

M..., siège de la... division militaire, où ils allaient comparaître devant le deuxième conseil de guerre, après avoir passé par devant les commissions mixtes.

Le sinistre convoi ne marchait qu'à petites journées.

Exposés, sans abri d'aucune sorte, à toutes les intempéries de la saison avancée dans laquelle on se trouvait, les souffrances des malheureux prisonniers furent atroces, presque intolérables.

Les soldats de l'escorte ne répondaient à leurs gémissements et à leurs plaintes que par des sarcasmes et des rires insultants.

Arrivés à M..., ils furent de nouveau entassés pêle-mêle dans des cachots infects et privés d'air. Plusieurs des prisonniers tombèrent malades. Quelques-uns durent être portés à l'hôpital, deux moururent.

Tous les jours, les prisonniers étaient interrogés par les commissions mixtes, qui préparaient leurs actes d'accusation.

Qui ne se souvient des procédés de ces commissions mixtes ?

Au bout de six semaines seulement, les prisonniers comparurent enfin devant leurs juges.

La justice fut à la fois sommaire et implacable ! Le tour de Julian et de Bernardo arriva bientôt.

Les deux jeunes gens furent conduits devant le conseil de guerre réuni pour les juger.

En pénétrant dans la salle, tous deux tressaillèrent et échangeèrent un regard d'une expression terrible.

Ils avaient reconnu dans le prétoire un homme qui essayait de se dissimuler, tant bien que mal, derrière les huisseries et deux ou trois avocats.

A Troina, la foule irritée a mis le feu à une maison où se trouvaient douze malades du choléra.

Les malheureux se sont levés et ont essayé de sortir, mais la populace les a repoussés dans les flammes.

La scène a été épouvantable.

Le procès de Philémon Zaleski. — Le procès de Philémon Zaleski a commencé mardi, à Vienne.

On se rappelle que Zaleski était employé à la poste de Vienne. Il disparut, le 27 mai 1887, emportant 450,000 florins, soit 300,000 fr. La police viennoise le chercha nuit et jour pendant plus de six semaines.

Le 16 juillet, il partit pour le Havre où il s'embarqua pour l'Amérique. Mais avant de partir pour le Nouveau-Monde, il renvoya sa maîtresse à Vienne.

La police, prévenue, cueillit la jeune femme à son retour, à la gare de Vienne, tandis que le consul général d'Autriche, à New-York, attendait l'employé infidèle sur le quai de New-York.

Il fut arrêté sur le navire qui l'amena. Extradé, il ne fit aucune difficulté d'avouer.

Durant l'interrogatoire, il a fait la déclaration suivante : « J'ai commis le crime qu'on me reproche pour des raisons politiques. J'appartiens à une société secrète ; on m'a ordonné de voler : j'ai volé. Cette société secrète a pour but principal de créer une alliance entre les Polonais, les Tchèques et les Russes. Ces trois peuples doivent marcher unis contre l'Allemagne. Nous devons essayer aussi de surexciter le sentiment public en France et de faire en Autriche une fédération slave. Cette société a des ramifications dans tous les pays. Mais son siège central est à Vienne ; en Russie, nous avions pour chef Kalkoff. »

Vienne, 22 septembre.

Le jury s'est prononcé à l'unanimité pour la culpabilité de Zaleski, prévenu de détournements commis à la poste. Zaleski a été condamné à huit ans de réclusion.

L'accusé Nathanson a été acquitté.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Conseil municipal. — Ce soir, le conseil municipal de Cahors, se réunira à 8 heures. On assure que des questions importantes, figurent à l'ordre du jour.

Ecole de médecine à Toulouse. — L'Officiel publie un décret supprimant l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Toulouse, et créant à Toulouse une école de plein exercice de médecine et de pharmacie.

Les candidats au volontariat. — Les compositions des candidats au volontariat qui ont obtenu au moins 150 points pour la dictée vont être corrigées de nouveau. Le ministre a constaté, en effet, qu'un grand nombre de commissions chargées de la correction de ces dictées ne se sont pas conformées aux règlements du 10 août 1880 et qu'elles ont notamment omis de compter les fautes de ponctuation.

La récolte. — L'Officiel publie aujourd'hui une statistique départementale donnant

Cet homme était Felitz Oyandi !

Dès ce moment, ils ne conservèrent plus aucun doute ; ils se sentaient condamnés.

Ce fut un étrange procès que celui de ces deux hommes.

Le souvenir en est resté vivant à M... dans toutes les mémoires.

Si nous-même nous n'écrivions pas avec les preuves devant nos yeux, nous n'oserions pas y croire.

Mais, hélas ! en temps de guerre civile, lorsque les passions surexcitées sont, pour ainsi dire, chauffées à blanc, les hommes, même les plus forts, perdent le sens moral et jusqu'au sentiment exact du bien et du mal.

On agit comme malgré soi, poussé par une fatalité étrange et implacable.

Aucune charge ne pesait sur les deux prévenus ; personne ne déposa contre eux ; quatre témoins seulement furent entendus.

Ces quatre témoins furent des témoins à décharge.

Il fut établi positivement que personne ne connaissait les deux prévenus à Z..., qu'ils n'avaient, en aucune façon, communiqué avec les insurgés.

Que, rencontrés voyageant sur la grande route par une colonne insurrectionnelle qui se rendait à Z..., on avait saisi leurs chevaux à la bride et contraint les deux hommes à marcher avec la colonne, pour les empêcher de donner l'alarme dans la ville et prévenir les autorités.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre).

l'appréciation de la production des cultures autres que les céréales, d'après les rapports des préfets.

Voici ce qui concerne le Lot :
Avoines, récolte compromise par la sécheresse. Les maïs, fourrages et pommes de terre ont beaucoup souffert ; le rendement sera faible. Les châtaignes ont belle apparence. Les prairies ont peu de regain ; les luzernes (3^e coupe) sont compromises ; les tabacs ont beaucoup de feuilles séchées et brûlées : rendement faible. Betteraves, rendement au-dessous de la moyenne. Les vignes américaines sont vigoureuses ; les greffes ont réussi.

Institution Valette. — La rentrée des classes aura lieu le 4 octobre prochain.

Rectification. — Le supérieur du Petit-Séminaire qui est remplacé par M. Labarthe et qui reprend la classe de philosophie, ne s'appelle pas *Marcel*, comme nous l'avons dit par erreur, mais *Pomarel*.

Affaires militaires. — Le ministre de la guerre a modifié la date de la convocation de la section technique d'ouvriers de chemins de fer de campagne qui, d'après la loi du 29 juillet dernier, doit être réunie cette année pour accomplir une période d'instruction militaire. Elle aura lieu le 10 octobre.

La convocation doit se faire dans la même forme que les appels des réservistes territoriaux. La durée de la réunion sera de treize jours. Le licenciement aura lieu le 22.

Les anciens sous-officiers. — On annonce qu'en présence du peu de ressource qu'offre la nomenclature des emplois civils réservés aux anciens sous-officiers rengagés et du nombre croissant annuellement de ces derniers, le ministre de la guerre aurait l'intention de s'entendre avec les autres départements ministériels en vue de l'extension de la proportion des emplois ou fonctions à réserver aux anciens militaires.

La première administration que viserait M. le général Ferron est celle des chemins de fer de l'Etat, qui ne figure pas sur la nomenclature et dont les ressources sont cependant considérables en emplois de toute nature (commis, comptables agents des gares, des trains ou de la voie).

Statistique. — Le bureau de statistique général du ministère du commerce vient de publier le mouvement de la population en France en 1886. Il résulte de ce document que dans le département du Lot, il y a eu cette année 2117 mariages et 12 divorces. Le total des naissances a été de 5234 dont 137 enfants naturels. Il y a eu 206 morts-nés et on a constaté 5585 décès. L'excédent des décès sur les naissances est donc de 352.

Comme chez nous, dans le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne, la population diminue. Elle tend au contraire à augmenter dans l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze et la Dordogne.

Castelnau-Montrater. — Dimanche dernier, un honorable négociant de notre ville, revenant de Moissac où il s'était rendu pour affaires, avait eu le malheur de s'endormir dans sa carriole ; le cheval fit un faux pas et le malheureux fut précipité à terre.

M. le docteur Dupuy, appelé pour lui donner les premiers soins a jugé son état fort grave.

Luzech
Distribution des prix. — La distribution solennelle des prix aux élèves de l'École primaire supérieure de Luzech, sera faite le 25 septembre à deux heures et demie du soir.

M. Félix Hémet, inspecteur général de l'instruction publique, a été délégué par M. le Ministre pour présider cette cérémonie.

L'assassinat de Bach
La paisible population de Bach est encore sous l'impression du crime commis lundi.

Plus de deux cents personnes attendaient les magistrats qui se sont transportés sur les lieux pour leur faire escorte et les aider, si cela était nécessaire, dans l'accomplissement de leur mission.

Le cadavre était dans un état affreux. Le malheureux Pignères a dû être assommé avec une férocité de sauvage.

Les frères Theil, malgré les charges accablantes qui pèsent sur eux, notamment sur François Theil, gendre de la victime, continuent à nier.

Questionné sur le fait de savoir si les vêtements qu'il portait au moment de l'interrogatoire étaient les mêmes que ceux dont il était vêtu la veille au moment où le crime s'accomplissait, François Theil répondit affirmativement.

Immédiatement, un gendarme alla faire des recherches dans le domicile de Theil et il en

rapporta une blouse couverte de sang, dont celui-ci n'a pu justifier la provenance.

Cette blouse est un indice accablant pour François Theil.

Les prévenus ont perdu l'assurance de la première heure : ils paraissent très affectés.

On espère qu'ils reconnaîtront leur crime et qu'ils ne tarderont pas à donner tous les détails du meurtre.

Cajare
Chien enragé. — Un chien enragé a traversé notre commune et a mordu plusieurs de ses congénères. Il a été tué par M. Lacroix.

Fraycinet
Dimanche soir, vers sept heures, la maison de M. Bouysson, propriétaire à Piédemont, commune de Fraycinet, et ses dépendances ont été complètement dévorées par les flammes.

Une cinquantaine de sacs de blé ont été brûlés. On n'a pu rien sauver.

Le feu a été communiqué au plafond par une lampe à pétrole qui y était suspendue.

Les pertes sont évaluées à 8,000 fr. environ. M. Bouysson n'était pas assuré.

Fourmagnac
Incendie. — Mardi dernier, à 11 h. du matin, un incendie a détruit un four et un fournil appartenant au sieur Guisbert propriétaire, à Fourmagnac. Grâce à la promptitude des secours, les maisons voisines ont pu être préservées.

Les dégâts, peu considérables d'ailleurs, sont couverts par une assurance. On ignore la cause de ce sinistre.

Figeac
Arrestation. — Un individu, qui, sous prétexte de vendre les détails de l'exécution de Pranzini, donnait, contre dix centimes, des vieux prospectus, a été arrêté par le commissaire de police de notre ville.

L'internement de Figeac. — La *Dépêche*, reçoit, de Figeac, la communication suivante :

Figeac, le 21 septembre.
Monsieur le directeur,
Les communications anonymes qui vous ont été adressées de Figeac au sujet de l'internement de M. Jausions contiennent de graves inexactitudes.

Néveu par alliance de M. Jausions, je suis un de ceux qui ont provoqué l'internement, et usant du droit de réponse que me donne la loi, je viens vous prier d'insérer les rectifications suivantes :

1^o L'internement a eu lieu après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi du 30 juin 1838 au sujet des placements volontaires ;
2^o Les infirmiers de Leyme n'ont point garoté M. Jausions ; ils ont procédé avec beaucoup d'égards et de douceur, suivant en cela, les instructions qui leur avaient été données par l'honorable directeur de Leyme et par la famille ;

3^o Pendant de longues années, M. Jausions a vécu en très bonne intelligence avec ses parents, qu'il affectionnait beaucoup ; si ces relations intimes ont cessé, c'est par suite de l'altération des facultés mentales de M. Jausions, et non par le fait de ses parents, qui, jusqu'à ce jour (malgré les instances de M. Faurie, président du tribunal de Figeac, et plus tard de M. Dupuy, procureur de la République au même siège), avaient refusé de provoquer son internement ou son interdiction, se bornant à solder de leurs deniers le montant de diverses condamnations prononcées contre lui et à empêcher ainsi la vente de ses biens ;

4^o Après l'internement de M. Jausions, ses parents se sont rendus à son domicile, en présence de deux témoins dont l'honorabilité ne fait doute pour personne : M. le commissaire de police et M. Alanche, avoué, afin de soustraire à toute tentative de vol une cassette contenant son avoir mobilier.

La mesure était urgente ; car plusieurs personnes savaient où était déposé le numéraire de M. Jausions, attendu que, en 1881, pour obtenir le paiement des impôts arriérés, le Trésor avait fait procéder à l'ouverture de sa cassette par des serruriers de la localité. Cette mesure provoqua même de la part de M. Jausions des actes de rébellion et de violence, à la suite desquels on dressa un procès-verbal, qui fut classé par le ministère public sous la rubrique : *Auteur irresponsable*.

En empêchant ainsi qu'une somme importante ne devint l'objet d'un vol et en la plaçant en lieu sûr, les parents de M. Jausions se sont conformés aux conseils de leur avocat et ont suivi la seule ligne de conduite que permettaient les circonstances.

5^o Enfin, il vient de se produire un fait qui, nous l'espérons, mettra fin aux bruits malveillants que l'on fait courir contre ceux qui ont dû prendre l'initiative de l'internement. MM. Alibert, de Figeac et Collé, de Saint-Céré, docteurs-médecins, désignés par M. le sous-préfet de Figeac, à l'effet de faire la contre-visite prescrite par la loi et de donner leur avis sur l'état mental de l'interné, viennent de déposer leur rapport. Ils confirment de tout point le diagnostic de M. le docteur Brugel, qui avait délivré le certificat nécessaire pour l'internement. Ces deux praticiens, dont l'indépendance et le savoir sont bien connus, affirment que M. Jausions ne jouit pas de ses facultés mentales, qu'il est irresponsable de ses actes, qu'il peut devenir dangereux, enfin (et ceci répond à une des insinuations contenues dans le dernier article de la *Dépêche*), que la folie maniaque dont il est atteint est déjà ancienne.

Ceux qui ont demandé l'internement n'ont donc aucun reproche à se faire ; en recourant à cette pé-

nible nécessité, ils ont agi d'après leur conscience et dans le seul intérêt du malade. Ils regrettent sans doute d'être obligés de rompre le silence qu'ils s'étaient imposé le plus longtemps possible ; mais les communications faites à la presse par des correspondants anonymes nécessitent les explications qui précèdent.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.
E. MAILLET.

Le Blackrot et ses remèdes. — Le ministre de l'agriculture a reçu de M. Prillieux, inspecteur général de l'enseignement agricole, un rapport sur le Blackrot de la vigne.

Dans ce rapport, l'inspecteur, après avoir constaté la présence de la maladie dans la vallée de la Garonne depuis Agen jusques à Aiguillon, dans le Lot, le Tarn-et-Garonne et la haute vallée de l'Hérault, entre Ganges et Vigan, reconnaît que la maladie n'existe pas dans la Gironde, tandis qu'elle paraît affectionner les régions montagneuses.

M. Prillieux passe ensuite longuement en revue les propriétés envahies et donne de longues explications sur les germes, le développement et la cause de la maladie, ainsi que sur les expériences tentées pour s'en débarrasser.

Il termine en conseillant aux agriculteurs d'employer comme remèdes les sels de cuivre, remèdes qui seraient également bons pour le mildiou et les autres maladies de la vigne.

Deux hommes et sept chevaux brûlés. — Un transport de chevaux, contenant deux hommes et sept chevaux, faisant partie du train 59, qui est arrivé, jeudi, à huit heures du soir, à Château-Thierry, a été complètement incendié. On n'a pu retrouver les cadavres des gardiens. Les cavaliers Oger et Vignerot, du 27^e dragons.

Héritage de 40 millions. — Le *Figaro* publie la dépêche suivante :
Le sieur Poitrat, ouvrier cordonnier à Tours, gagnant trois francs par jour, vient d'être avisé officiellement par M. le ministre des affaires étrangères qu'un parent éloigné, mort à Chacao, lui laissait un héritage de 40 millions ! Il est seul héritier.

Lecture amusante et utile. Demandez chez votre pharmacien l'Almanach illustré 1888 des Pilules Suisses, 64 pages illustrées, gratis.

Le B N JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 453 (27 septembre 1887). — Ernest Benjamin. Réparation. — Albert Delpit. Mademoiselle Brassier (suite). — Charles Mérouvel. La rose des Hautes (suite). — Marie Robert Helt. Histoire d'un Petit Homme (suite). — Georges Pradel. Le Compagnon de chaîne (suite). — F. du Boisgobey. Le Secret de Berthe (suite).

THÉÂTRE DE CAHORS
Samedi 1^{er} octobre.
REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DE :
LE DEMI MONDE
Pièce de M. ALEXANDRE DUMAS
Par une troupe parisienne, sous la direction de M. DELETRAZ.

PLANTATIONS AMÉRICAINES
M. Bru propriétaire à Lamadeleine PRÈS CAHORS (LOT)

invite les propriétaires viticulteurs, intéressés à la reconstitution de leurs vignes, à venir visiter, avant les vendanges, son vignoble de Lamadeleine, reconstitué par les plants américains, producteurs directs et porte-greffes. Ils pourront se rendre compte de la valeur des différents cépages, soit porte-greffes, soit producteurs directs, de leur adaptation au sol et au climat, et du système de greffe qui réussit le mieux.

Ils jugeront également de visu des variétés des hybrides Bochet qui s'acclimatent le mieux à notre région, et de leur rendement si supérieur à nos meilleurs cépages.

SUCRAGE DES VENDANGES
AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. Fourtéd-Lafage, épiciier, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts, raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vigneron qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'Administration des Contributions indirectes.

DERNIÈRE LOCALE

Les vendanges dans la haute vallée du Lot, n'ont pas été brillantes.

Non seulement de nombreux propriétaires n'ont pas laissé mûrir le raisin, mais encore la plupart l'ont coepé tout à fait à l'état de verjus, parce que les malfaiteurs les leur volaient.

La récolte est des plus mauvaises, et le blackrot est passé partout où le phylloxéra n'avait pas achevé son œuvre de destruction. A peine trouve-t-on, de loin en loin, quelque grappe à demi-sèche, sur des souches sans vigueur.

Comme le pays ne possède pas d'industrie, ils ne sont pas nombreux ici ceux qui peuvent acheter du vin. Aussi les uns en fabriquent-ils avec du sucre, les autres avec des raisins secs. Les moins fortunés emploient toute sorte de stratagème pour se procurer un breuvage quelconque. Ils vont jusqu'à faire fermenter des prunes, des pêches, etc.

Passage de troupes. — Un escadron du 10^e dragons, se rendant au camp de Châlons pour la formation des nouveaux régiments de cavalerie, est arrivé ce matin à Cahors. Il repartira demain matin.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 17 au 23 septembre 1887.
Naissances.
Cubaynes, Jeanne, rue Ste-Barbe.
Mariages.
Souleillou, Jules, et Murat, Marie.
Décès.
Mayzen, Jean, 86 ans, Hospice.
Calvet, Marie, 81 ans, rue du Cheval Blanc.
Soulié, Guillaume, 66 ans, au Port-Bullier.
Frasse, Jules, 1 mois 1/2, impasse Catone.
Périd, François, 31 ans, place Thiers.

BOURSE. — Cours du 23 sept. 1887

3 0/0	81 50
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	85 32
4 1/2 0/0 ancien	102 50
4 1/2 0/0 1883	109 07

Dernier cours du 23 sept.

Actions Orléans	1,325 00
Actions Lyon	1,258 75
Obligations Orléans 3 0/0	396 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	293 00
Obligations Lombardes (jouissance)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	347 50

Abandonné!
Saint-Ouen (Somme). Atteint depuis longtemps d'une maladie grave, désespéré, abandonné, rebuté contre toute espèce de traitement, je pris chez M. Pacque, pharmacien à Saint-Ouen, une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50. Aujourd'hui je viens vous prier de faire insérer dans les journaux le résultat merveilleux que j'ai obtenu par ces Pilules Suisses. Je suis maintenant gai, joufflu, gras et bien portant, et je continuerai l'emploi des Pilules Suisses. (Sig.) Alfred Thuillier, garçon-boucher. Signature légalisée.

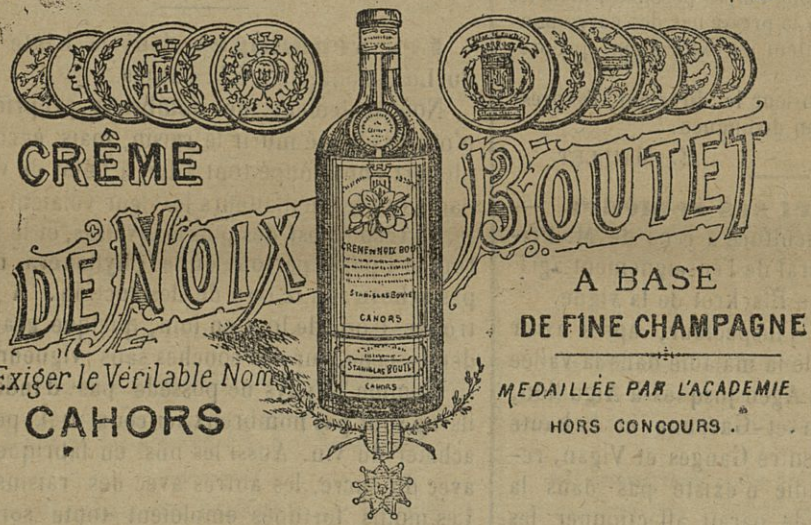
Santé à tous, adultes et enfants.
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, magueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants, dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25. 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIERE DE BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors, M. VINEL, dragueur, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Distillerie centrale du Quercy



SUCRAGE DES VENDANGES

M. Michaud-Larivière Fils, Epicerie Parisienne, 6, place du Marché, Cahors, étant en rapports directs avec un des principaux négociants importateurs de sucres pour vendanges, prévient les nombreux propriétaires qu'il pourra comme les années précédentes, leur offrir des sucres avec réduction des droits à des prix défiant toute concurrence.

Sucre cristallisé, 1^{er} blanc, garanti à 98 degrés, à 63 fr. les 100 kil. par sac de 100 kilogrammes

Franco, gare la plus rapprochée du propriétaire.

M. Michaud-Larivière Fils, leur fait savoir également qu'ils doivent lui remettre le certificat les autorisant à employer ces sucres au moins huit jours à l'avance, les sucres étant expédiés des magasins du négociant-importateur.

Raisins secs à la boisson. — Alcool bon goût. — Acide tartrique et tannin.

NOTA. — Toutes les demandes d'autorisations et certificats doivent être faits sur papier timbré.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE**, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

OFFRE sérieuse. Position importante et très lucrative est offerte aux propriétaires et cultivateurs honnêtes et sérieux sachant lire, écrire et désirant s'occuper après leurs travaux journaliers. S'adresser avec bon certificat ou avec bonne garantie à Messieurs MABYLLE, propriétaires, à Aubais (Gard).

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour écarter les contre-façons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, arifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LÉUCODONTE Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layton.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

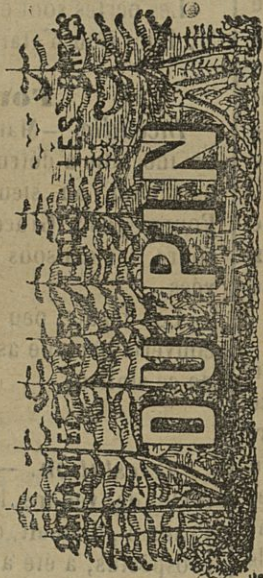
Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux-alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.



FOURGAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, inventeurs & fabricants
PERIGUEUX
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les bourgeois de Sèvin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Établissement Hydrothérapique du Docteur Teyssède

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine).....	23 fr. 95	Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine).....	6 fr. 50
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage).....	40 »	Pantalon noir Sedan.....	8 » 00
Pardessus cintré mode, doublé laine.....	24 »		

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.

Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.